

## Quand le Président du MEDEF passe à table

Date : 22 février 2015

J'ai certainement été mauvaise langue !...

J'avais fait remarquer que le marché de « création et de lancement d'un gentilé pour l'Ille-et-Vilaine » en date du 18 avril 2013 avait prévu que « *Le prestataire soumettra la liste des membres pressentis au Président du Conseil général. Il prendra les premiers contacts avec les personnalités pressenties. Il présidera et animera les réunions de créativité (pas plus de 3)... ».*

J'avais ensuite fait observer que la prévision de réunions au pluriel s'était concrétisée par la tenue d'une seule et unique réunion du comité « d'experts ».

Or Joël Chéritel, l'un des membres de ce comité, coopté par son Président Jacques Delanoë quelques mois après qu'il ait lui-même coopté Jacques Delanoë en qualité de « vice-président du stade rennais » au « comité directeur » du MEDEF d'Ille-et-Vilaine dont il était à l'époque le Président (ouf), vient de révéler au « Mensuel de Rennes » (n° 66 – février 2015 – page 50) qu'il y a eu en réalité, en tous cas d'après lui, deux séances de travail :

**Vous faisiez partie du comité d'experts mis en place par le conseil général pour plancher sur le nom des habitants d'Ille-et-Vilaine. Qu'a réellement fait ce comité ?**

On a eu deux séances de travail. On nous a présenté tout ce qui avait été fait sur le sujet et on a choisi trois noms dans une longue liste. Dans ces trois noms-là, il y avait « Bretilien », finalement retenu par l'assemblée.

C'est vrai qu'une réunion qui commence le matin et qui se termine l'après-midi, après le déjeuner dont l'organisation était prévue au paragraphe 2.a.2 du marché, alinéa 4, ça peut être considéré comme deux séances de travail aux termes du marché, équivalente à deux réunions de créativité... non ?... si on veut ?...

Déjà qu'on ne compte pas autant de réunions que de pauses café ce jour là.

En tous cas, ça permet de respecter le pluriel... ;-)

Pour le reste et sur le fond, c'est-à-dire sur la question posée qui est : « **Qu'a réellement fait le comité ?** », la réponse de Joël Chéritel est assez laconique !...

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---

Il nous faut donc continuer à faire aveuglément confiance au Président du Conseil général, Jean-Louis Tourenne, qui a déclaré dans son exposé introductif de la question de la « *création d'un gentilé pour les habitants d'Ille-et-Vilaine* », lors de la séance du Conseil général du 20 juin 2013 :

*« Ils ont travaillé quasiment toute une journée ... /... selon les échos qui ont pu me parvenir, le débat a été de haute tenue, j'avais des espions dans la salle et j'ai donc été informé heure par heure de l'évolution de la réflexion »*

Il en a eu de la chance, lui, d'avoir été informé de la teneur des débats.